



## 15 600 emplois dans les principaux ports d'Île-de-France

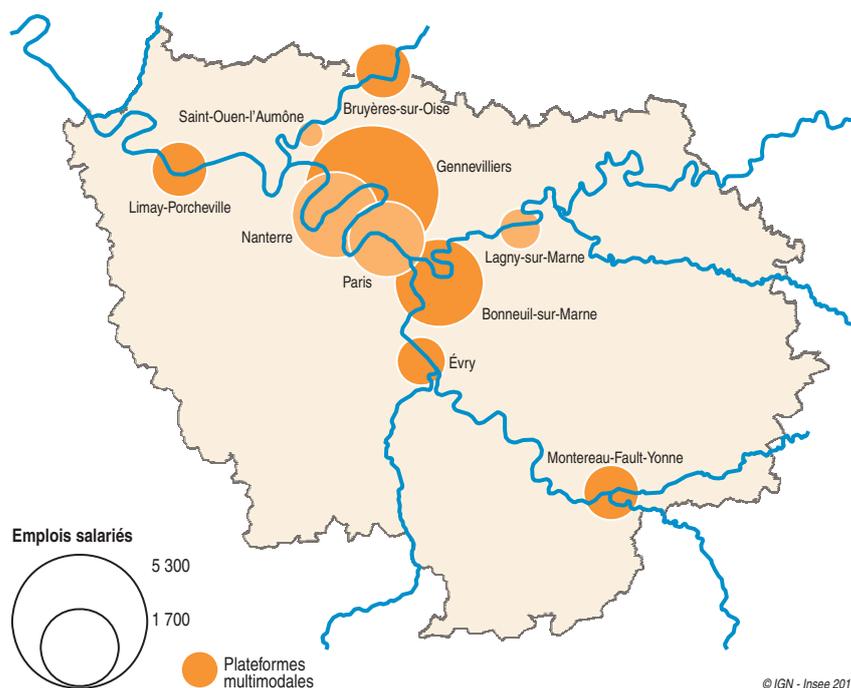
Les dix principales zones portuaires franciliennes emploient, fin 2014, 15 600 salariés. Ces emplois se répartissent dans deux grands domaines d'activité. Le cluster « fluvial et portuaire » offre 3 200 emplois dans les services aux bateaux, à la marchandise, à l'infrastructure ou encore dans les activités touristiques. Le cluster « industries et services » compte 12 400 salariés dans les industries et leurs services associés, dont l'implantation est liée à la présence des ports. Les activités portuaires sont diversifiées, mais sont largement orientées vers le commerce. Les établissements portuaires sont de grande taille et emploient pour moitié des ouvriers, le plus souvent qualifiés. La richesse dégagée par les établissements des zones portuaires s'élève en 2014 à 1,2 milliard d'euros.

Emmanuel Thioux, Insee Île-de-France ; Émilie Mallet, HAROPA / Ports de Paris Seine Normandie

En Île-de-France, les ports publics implantés le long de la Seine et des rivières font partie de l'alliance HAROPA / Ports de Paris Seine Normandie. Ce groupement d'intérêt économique des ports de l'axe Seine (Le Havre, Rouen et Paris) a pour objectif de développer un système portuaire de niveau européen, compétitif et innovant dans la vallée de la Seine. HAROPA / Ports de Paris Seine Normandie constitue le premier port intérieur de France et le deuxième d'Europe après celui de Duisbourg en Allemagne en matière de trafic de marchandises. Cette étude porte sur l'emploi et la richesse dégagée des dix principaux ports franciliens : ceux-ci représentent la moitié du trafic fluvial d'Île-de-France, mais l'essentiel de l'emploi. Six d'entre eux sont des plateformes multimodales d'une superficie d'au moins cinq hectares et donnant accès à différents types de transports : ferré, routier, fluvial, fluvio-maritime ou par oléoduc. Il s'agit de Gennevilliers, Bonneuil-sur-Marne, Limay-Porcheville, Évry, Montereau-Fault-Yonne et Bruyères-sur-Oise (figure 1). Les

### 1 Le territoire francilien dispose de six plateformes portuaires multimodales

Nombre d'emplois salariés dans les principales zones portuaires franciliennes en 2014



Source : Insee, Clap 2014.

autres ports étudiés sont situés à Nanterre, Saint-Ouen-l'Aumône, Lagny-sur-Marne et dans le bief parisien (y compris Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine et Charenton). Le volume de l'emploi mesuré varie selon le périmètre retenu pour définir la zone portuaire (*Méthodologie*). Le périmètre administratif des ports, souvent restreint, a laissé place pour cette étude à un périmètre opérationnel plus large, pour mieux prendre en compte la réalité de l'activité portuaire. Ainsi, fin 2014, 15 600 personnes sont employées dans les zones portuaires d'Île-de-France étudiées, dont 9 000 dans l'enceinte administrative des ports. Ce volume d'emplois est assez proche de celui de Rouen (17 800), mais presque deux fois moindre qu'au Havre (30 800 salariés). Les établissements portuaires franciliens sont regroupés en deux blocs ou clusters. Ils relèvent du cluster « fluvial et portuaire » si leur activité est directement liée à l'activité portuaire (services aux bateaux, services à la marchandise...). Ces établissements

emploient près de 3 200 salariés, soit un cinquième de l'emploi portuaire francilien. À ceux-ci s'ajoutent les établissements du cluster « industries et services ». Ils exercent une activité sans lien direct avec celles du port, mais utilisent les installations portuaires pour les nombreux avantages qu'elles offrent dans le transport des marchandises : sécurité, régularité, facilités administratives et douanières, facilités de stockage, réseau multimodal de transport. Ce cluster « industries et services » emploie près de 12 400 salariés (*figure 2*).

### 3 200 emplois salariés dans le cluster « fluvial et portuaire »

Les emplois du cluster « fluvial et portuaire » sont majoritairement des emplois de services. Un peu plus de la moitié d'entre eux sont en lien avec le trafic de marchandises, en particulier le fret, le négoce, l'entreposage ou la manutention (1 400 salariés). Ce cluster comprend également des activités

touristiques, essentiellement basées à Paris. Accueillant près de quinze millions de touristes chaque année, Paris fait partie des villes les plus visitées au monde. Le tourisme fluvial y est très présent : plus de huit millions de passagers ont effectué en 2014 une croisière sur la Seine (simple promenade avec possibilité de restauration, croisière avec nuit à bord ou encore privatisation événementielle). Les activités touristiques occupent 900 salariés, dont 600 dans le transport fluvial de passagers. Ce cluster comprend également des administrations dédiées aux activités fluviales et portuaires. Ces services publics emploient 360 personnes dans des établissements comme ceux des Douanes ou des Voies navigables de France. Pour assurer son fonctionnement, le transport fluvial nécessite la présence de services spécifiques tels que l'exploitation des ports fluviaux, des voies fluviales et des écluses, ainsi que les activités liées à la navigation, au pilotage et au mouillage. Ces services emploient 200 salariés. Enfin, la réparation et la maintenance navale totalisent le même volume d'emploi salarié.

## 2 Des activités fluviales et portuaires diversifiées

Nombre d'emplois salariés dans les principales zones portuaires franciliennes en 2014 selon l'activité

Activités	Effectifs salariés
<b>Cluster « fluvial et portuaire »</b>	<b>3 180</b>
<b>Services aux bateaux</b>	<b>210</b>
Exploitation des ports, services à la navigation	210
<b>Services à la marchandise</b>	<b>1 400</b>
Négoce et transitaires	680
Messagerie, fret express	400
Entreposage et distribution	300
Manutention	20
<b>Secteur public et gestion des infrastructures</b>	<b>360</b>
Administrations	310
Douanes	50
<b>Autres activités et services portuaires</b>	<b>1 210</b>
Activités touristiques	900
dont transport fluvial	590
Réparation et maintenance navale	170
Construction de bateaux, navires et structures flottantes	10
Services portuaires divers	130
<b>Cluster « industries et services »</b>	<b>12 450</b>
<b>Industries</b>	<b>2 430</b>
Agroalimentaire	490
Fabrication de béton	420
Métallurgie et produits métalliques	630
Raffinage	200
Automobile	30
Industries diverses	660
<b>Services aux industries liés aux territoires</b>	<b>8 390</b>
Commerce	3 970
Construction	1 810
Déchets, assainissements	1 810
Autres services	800
<b>Transports terrestres</b>	<b>1 630</b>
Transports routiers	1 570
Transports par conduites	30
Chemin de fer	10
Services auxiliaires des transports terrestres	20
<b>Total</b>	<b>15 630</b>

Source : Insee, Clap 2014.

### 12 400 emplois salariés dans le cluster « industries et services »

La présence d'installations portuaires favorise l'implantation à proximité d'établissements dont l'activité n'est ni fluviale, ni portuaire. Se trouvant dans le périmètre administratif ou opérationnel des ports, ces établissements profitent des voies navigables pour le transport de leurs marchandises reçues ou livrées. Dans le cluster « industries et services », les services aux industries constituent le plus important pourvoyeur d'emplois avec 8 400 salariés. Le commerce de gros est notamment très présent dans les complexes portuaires franciliens (3 500 postes), la région constituant une importante zone de consommation.

La proximité d'une zone portuaire favorise également l'implantation de certains établissements industriels qui utilisent par exemple la voie fluviale pour recycler des chutes industrielles ou transporter leurs matières premières. Leurs effectifs salariés s'élèvent à 2 400, soit 20 % des emplois de ce cluster. Cette part est de 56 % au Havre et de 61 % à Rouen, qui ont notamment tous deux des activités importantes dans la chimie et le raffinage.

Les infrastructures portuaires attirent également les industriels de la construction (1 800 salariés), qui privilégient depuis longtemps le transport fluvial pour leurs matériaux. En 2014, les matériaux de construction représentent 70 % des tonnages manutentionnés dans les ports franciliens. Le cluster « industries et services » comprend aussi des activités liées à la filière environnement. Le transport fluvial est

parfaitement adapté aux produits valorisables. Il permet de transporter d'importants volumes et est quatre fois moins polluant que le transport routier. Ainsi, le secteur du traitement des déchets et de l'assainissement en tire parti en occupant 1 800 salariés. Le transport routier est également représenté au sein de ce cluster (1 600 salariés) et, dans une moindre mesure, les autres services incluant l'ingénierie et les études techniques (800 salariés).

### Des activités variées selon les ports, mais surtout commerciales

Le nombre d'emplois dans les zones portuaires varie selon la superficie et le contexte géographique et historique des ports. Mais, quelle qu'en soit l'ampleur, les activités portuaires stimulent l'économie locale. La plupart des ports sont surtout tournés vers le commerce, mais certains se démarquent par des activités industrielles ou touristiques plus présentes.

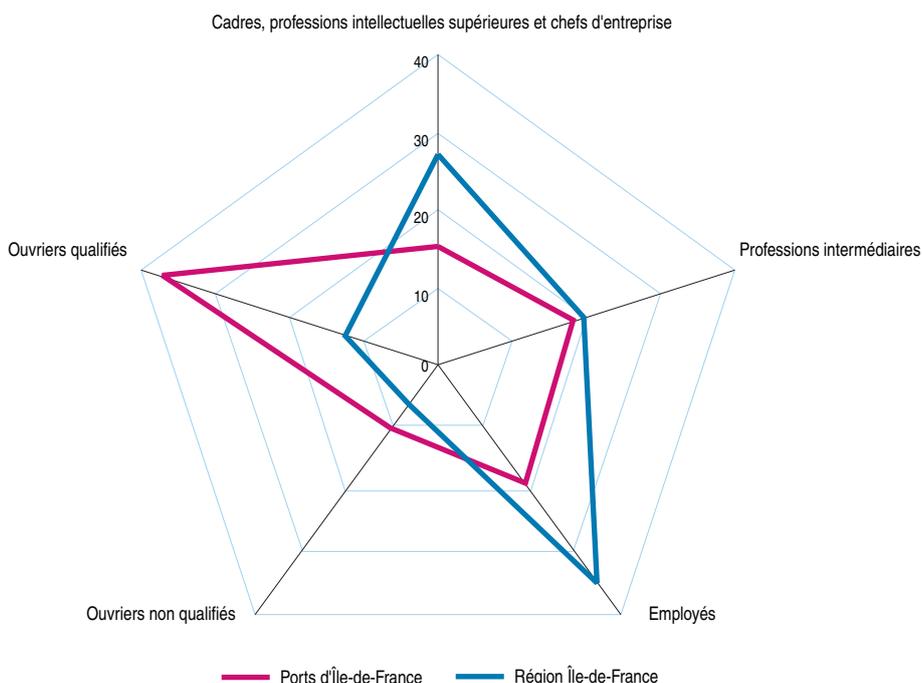
Avec 5 300 emplois, Gennevilliers concentre le tiers des emplois portuaires franciliens, essentiellement dans le commerce de gros interentreprises, les services à la marchandise, la construction et la gestion des déchets. Nanterre et Bonneuil-sur-Marne, qui emploient à eux deux de manière presque équitable 4 500 salariés portuaires, sont principalement tournés vers l'industrie, le commerce et la construction. Lagny-sur-Marne, de taille plus modeste (500 salariés), présente le même profil économique. Les activités exercées dans le bief parisien regroupent 1 700 salariés, dont plus de la moitié dans le secteur du tourisme. À Bruyère-sur-Oise, les emplois portuaires, de l'ordre de 900, sont davantage spécialisés dans le commerce, les transports routiers et la gestion des déchets. Les activités de la zone portuaire de Limay-Porcheville, de même taille, sont surtout orientées vers la gestion des déchets, le commerce ou encore les études techniques. Les établissements des zones portuaires de Montereau-Fault-Yonne et d'Évry exercent surtout des activités industrielles (agroalimentaire, métallurgie, fabrication de béton). Ils rassemblent respectivement 900 et 700 emplois salariés. Enfin, à Saint-Ouen-l'Aumône, la zone portuaire compte 200 salariés, essentiellement dans le transport, la construction et le commerce.

### Des établissements portuaires de grande taille

Le tissu productif des zones portuaires est composé d'une majorité de petits établissements, mais les emplois y sont concentrés dans les plus grandes unités : 9 % des établissements emploient la moitié des salariés. C'est dans l'agroalimentaire et le

### 3 37 % des salariés portuaires franciliens sont des ouvriers qualifiés

Répartition des salariés selon leur catégorie socioprofessionnelle (en %)



Source : Insee, DADS 2014.

raffinage que la taille des établissements est la plus grande (plus de 80 salariés en moyenne). En 2014, les établissements portuaires comptent en moyenne 12 salariés. C'est trois fois plus que la taille moyenne des établissements d'Île-de-France.

Si les infrastructures portuaires franciliennes sont dispersées sur des centaines de kilomètres de voies navigables, l'emploi est concentré dans trois ports : six emplois sur dix sont localisés à Gennevilliers, Bonneuil-sur-Marne et Nanterre. Dans certaines communes franciliennes, le poids de l'économie portuaire dans l'emploi local peut ainsi s'avérer important : il atteint 12 % à Gennevilliers, 16 % à Limay et 30 % à Bonneuil-sur-Marne.

### Un salarié portuaire sur deux est ouvrier

Les emplois portuaires se caractérisent par une forte proportion d'ouvriers : 47 % contre 18 % dans l'ensemble des emplois de la région. Parmi les ouvriers, huit sur dix sont des ouvriers qualifiés (figure 3). En effet, les activités portuaires sont surtout tournées vers le commerce de gros interentreprises, l'industrie et le transport, qui emploient particulièrement ce type de main-d'œuvre. On trouve donc parmi ces salariés surtout des conducteurs routiers, des magasiniers qualifiés, des conducteurs de chariots élévateurs et des caristes. À l'inverse, les employés ne représentent que 19 % des salariés portuaires alors qu'ils sont 35 % parmi les salariés de la région. De même, les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise sont moins présents

dans l'emploi portuaire (- 12 points par rapport à la moyenne régionale).

La part importante d'hommes (huit sur dix) parmi les salariés est en lien avec la nature très ouvrière des emplois. Les salariés portuaires sont en moyenne un peu plus âgés que dans l'ensemble de la région (40,5 ans contre 39,7 ans). L'âge moyen varie selon les activités. Il est plus élevé dans l'industrie et les transports routiers (42 ans) qui regroupent davantage de seniors. En revanche, les salariés du tourisme ont un profil différent. Ils sont en moyenne plus jeunes (36 ans), appartiennent plus souvent à la catégorie des employés (45 %) et sont un peu plus souvent des femmes (34 %).

Les emplois portuaires sont sensiblement plus rémunérateurs que ceux de l'ensemble de la région. Le salaire horaire net médian est de 12,5 euros pour les salariés portuaires alors qu'il est de 12,2 euros pour l'ensemble des salariés de la région. Les salariés portuaires sont parfois contraints par des horaires décalés, mais ils ne résident pas majoritairement à proximité de leur lieu de travail. À Limay, trois salariés portuaires sur dix résident dans la commune ou dans une commune limitrophe. C'est un peu moins souvent le cas à Gennevilliers et à Bonneuil-sur-Marne où ils sont un quart.

### Une richesse produite estimée à 1,2 milliard d'euros

Dans l'économie locale, outre sa contribution en matière d'emplois, l'activité portuaire crée également de la richesse (Sources et définition). En 2014, la richesse produite par les établissements portuaires

#### 4 Le cluster fluvial et portuaire génère 221 millions d'euros de richesse

Richesse dégagée par les établissements des principaux ports franciliens en 2014 (en millions d'euros)

Activités	Richesse
<b>Cluster « fluvial et portuaire »</b>	<b>221</b>
Services aux bateaux	23
Services à la marchandise	98
Secteur public et gestion des infrastructures	14
Autres activités et services portuaires	86
<b>Cluster « industries et services »</b>	<b>940</b>
Industries	209
Services aux industries liés aux territoires	661
Transports terrestres	70
<b>Total</b>	<b>1 161</b>

Champ : hors agriculture et activités financières.

Source : Insee, fichier économique enrichi 2014.

étudiés s'élève à 1,2 milliard d'euros (figure 4). Ce montant est moins élevé que ceux comptabilisés dans les ports du Havre et de Rouen (respectivement 3,7 et 2,1 milliards d'euros) car l'industrie, secteur à forte valeur ajoutée, y est moins présente. La plus grande partie de la richesse provient des activités non fluviales, notamment le commerce et l'industrie (respectivement 25 % et 18 % de la richesse totale des ports franciliens). En Île-de-France, la construction et la gestion des déchets produisent chacune près de 10 % de la richesse. Le cluster « fluvial et portuaire » contribue à la création d'un cinquième de cette richesse. Les activités touristiques des ports de la capitale en représentent en particulier 7 %.

Les territoires portuaires qui emploient le plus de salariés sont les plus créateurs de richesse. L'activité du port de Gennevilliers crée 30 % de la richesse totale des ports étudiés, celle de Nanterre 23 % et celle de Bonneuil-sur-Marne 12 %. La richesse produite par les activités portuaires est importante dans certaines villes. Ainsi, en 2014, à Gennevilliers elle représente 12 % de la richesse dégagée par l'ensemble des établissements de la commune et atteint même le tiers à Bonneuil-sur-Marne. ■

## Sources et définition

L'emploi calculé dans cette étude correspond à l'emploi salarié au 31 décembre 2014 issu du fichier Clap de l'Insee.

La richesse dégagée est issue du fichier économique enrichi de l'Insee, qui porte sur les champs marchand et non marchand, hors agriculture, activités financières et hors défense. Elle permet de mesurer l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone géographique. Elle correspond pour les entreprises ayant plusieurs établissements à la ventilation entre les établissements de la valeur ajoutée de l'entreprise au prorata de la masse salariale, ce qui repose sur de fortes hypothèses de comparabilité des fonctions de production. La richesse dégagée n'a donc pas de signification économique au niveau individuel. Elle doit se limiter à des usages agrégés, en tenant compte des biais d'estimation associés.

## Méthodologie

La méthode d'estimation de l'emploi portuaire est inspirée de celle utilisée par la Banque nationale de Belgique pour les ports de commerce flamands et est homogène avec celle utilisée par les autres ports de l'alliance HAROPA (Grands ports maritimes du Havre et de Rouen). Elle repose sur une sélection des secteurs d'activité, ensuite regroupés en deux « clusters » :

- le **cluster « fluvial et portuaire »** comprend les établissements ayant une activité en lien évident avec ce domaine (construction de bateaux, manutention portuaire, transport fluvial de passagers...);
- le **cluster « industries et services »** comprend les établissements n'appartenant pas au cluster « fluvial et portuaire », mais qui tirent parti des infrastructures portuaires et de la navigabilité des voies fluviales. Il peut s'agir par exemple d'établissements industriels utilisant le transport fluvial pour la livraison et l'expédition de leurs marchandises.

L'emploi portuaire présenté ici comprend l'ensemble des salariés de ces deux clusters. La sélection géographique des établissements s'appuie sur différents périmètres pour définir les zones portuaires prises en compte :

- le **périmètre administratif ou juridique** du port correspond à l'enceinte administrative stricte du port ;
- le **périmètre opérationnel** s'étend au-delà du périmètre juridique pour mieux cerner l'activité réelle du port. Il permet de prendre en compte des établissements présents en dehors de l'enceinte administrative, mais situés à proximité immédiate et utilisant le transport fluvial de façon décisive pour leur activité. Il est défini en fonction de chaque port et de son environnement urbain. Ce périmètre inclut notamment les zones d'entreposage des produits transportés sur l'eau, éventuellement présentes juste à côté du périmètre juridique ;
- le **périmètre élargi** se situe généralement dans un rayon de dix kilomètres au-delà du périmètre administratif, sauf pour les ports situés à proximité d'un autre port, où il est réduit à une superficie au moins égale à celle de la commune d'implantation du port. Les estimations d'emploi et de richesse dégagée sont réalisées sur la base des établissements situés dans le périmètre opérationnel, sauf pour certains établissements du cluster « fluvial et portuaire » qui peuvent être localisés dans le périmètre élargi s'ils exercent l'une des activités principales suivantes : construction de bateaux et de structures flottantes, réparation et maintenance navale, transports fluviaux de passagers, de fret, services auxiliaires des transports par eau, manutention portuaire, location et location-bail de matériels de transport par eau.

Insee Île-de-France  
1 rue Stephenson  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :  
Marie-Christine Parent  
Rédactrice en chef :  
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :  
Phovoir et Denis Sutton/RATP  
ISSN 2416-8149  
© Insee 2017

## Pour en savoir plus

- Bayardin V., Caritg J.-P., Silvestre É., « En 2014, progression des emplois maritimes et recul des emplois industriels dans les ports du Havre et de Rouen », *Insee Flash Normandie* n° 22, décembre 2016.
- Comesella C., Caritg J.-P., Konieczny P., Leroy C., Maillard M., « 18 000 emplois sur le complexe industrialo-portuaire de Rouen », *Insee Haute-Normandie, Aval* n° 135, septembre 2013.
- Comesella C., Caritg J.-P., Chédot C., Maillard M., « 32 000 emplois sur le complexe industrialo-portuaire du Havre », *Insee Haute-Normandie, Aval* n° 132, février 2013.